



Syndicat du Logement et de la Consommation

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

COMMUNIQUE DE PRESSE

17 février 2003

TRES CHAUD, LE COÛT DU CHAUFFAGE URBAIN CPCU

**POUR DES MILLIERS DE LOCATAIRES DES LOGEMENTS SOCIAUX
DE LA VILLE DE PARIS**

Le SLC, première organisation de locataires à Paris *, dénonce depuis plus de 10 ans le surcoût du chauffage de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), sa politique commerciale arrogante et ses pratiques abusives. A ce jour, ce surcoût se chiffre en millions d'euros payés par les locataires. Cette entreprise étant une Société d'Economie Mixte de la Ville de Paris, avec comme actionnaire principal ELYO-Lyonnaise des Eaux, le SLC a donc saisi les responsables de la Ville afin qu'ils exigent de la CPCU une baisse importante de ses tarifs qui pénalisent lourdement plus de 50 000 locataires des logements sociaux de la Ville de Paris.

A Paris, avec la CPCU on est très loin du principe fondateur d'une production de vapeur bon marché par incinération des ordures ménagères.

En effet, en tant qu'organisation représentative des locataires, le Syndicat du Logement et de la Consommation (SLC) ne cesse de dénoncer, depuis plus de 10 ans, auprès des organismes gérant des logements sociaux de la Ville de Paris (RIVP, OPAC ...) le surcoût enregistré sur un grand nombre d'immeubles chauffés par la CPCU.

Ainsi, au vu de sa base de données des charges locatives établie à partir de plusieurs milliers de logements sociaux de la Ville de Paris, le SLC a mis en évidence qu'il n'est pas rare de constater un surcoût de + de 40% du chauffage CPCU par rapport au chauffage gaz, soit un **surcoût** moyen annuel de **plus de 150 euros (1000 F) par logement**, imposé aux locataires dans leurs charges locatives.

S'appuyant sur un discours trompeur de protection de l'environnement (le chauffage CPCU est en réalité plus polluant sur le plan atmosphérique et thermique que le chauffage collectif gaz), la **CPCU** s'est autorisée en toute impunité une **politique commerciale arrogante** : coût d'abonnement scandaleux, surestimation des puissances souscrites, glissements tarifaires insidieux entre les prix été et les prix hiver, absence de contrôle de la qualité de la vapeur délivrée (pression, température), sans parler de la durée des contrats.

Or, la CPCU est une Société d'Economie Mixte de la Ville de Paris, et ce sont plus de **50 000 logements sociaux qui sont chauffés par cette société !**

A ce titre, la Ville de Paris est donc doublement concernée par le problème et ses nouveaux responsables ne doivent plus continuer à tolérer les pratiques et tarifs abusifs de la CPCU. En effet, comment accepter que les locataires se voient imposer un mode de chauffage qui les pénalise lourdement financièrement et qui est totalement contraire au principe même de la maîtrise des charges locatives ?

C'est pourquoi, sans être a priori opposé au chauffage urbain, mais face au refus de toute négociation de la part de la CPCU, le SLC a saisi en septembre dernier le Maire de Paris et a rencontré les responsables de la Ville, afin de leur demander d'exiger **une baisse d'au moins 30% des tarifs CPCU et une moralisation des pratiques commerciales** de cette société.

* * * *

Contact SLC : Pierre SPINAT - tel. 01 40 31 70 00

* le SLC est aujourd'hui la première organisation représentative des locataires des logements sociaux parisiens sur l'ensemble des quatre principaux bailleurs sociaux de la Ville (OPAC, RIVP, SIEMP, SAGI) après avoir obtenu le plus grand nombre de voix aux élections des représentants des locataires en décembre dernier.